

La boîte à outils des aides aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration



Le fonds de solidarité

Pour toutes les entreprises fermées administrativement ou subissant une perte de chiffre d'affaires - Indemnisation mensuelle allant jusqu'à 200.000 euros par mois

**Concrètement, dans l'Eure, c'est près de 11 millions d'euros déjà attribués –
Le secteur CHRD est le premier bénéficiaire du département**

Votre interlocuteur



Les prêts garantis par l'État

Un prêt à taux très bas, garanti par l'État, pour faire face à des problèmes de trésorerie

Concrètement, dans l'Eure, c'est près de 32 millions d'euros de prêts octroyés.



L'activité partielle

Compenser les coûts du maintien des salaires avec une indemnisation pour l'employeur jusqu'à 100 %

Concrètement, dans l'Eure, jusqu'à 95 % des salariés du secteur ont ouvert des droits à l'activité partielle durant le 1er confinement



L'exonération et le report des créances fiscales et sociales

Exonération des charges sociales pour les entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement – Délais de paiement pour les échéances fiscales

Concrètement, dans l'Eure, les entreprises du secteur ont bénéficié d'un report de créances fiscales de plus de 4 millions d'euros



L'aide financière exceptionnelle

1.000 euros d'aide exceptionnelle



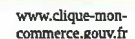
L'allègement des loyers commerciaux

Un crédit d'impôt pour les bailleurs qui acceptent d'abandonner un mois de loyer pour les entreprises fermées administrativement



Le soutien à la numérisation des entreprises

Un chèque numérique de 500 € pour accompagner les entreprises dans leur démarche de numérisation



L'indemnisation des congés payés

Une aide équivalant à la prise en charge de 10 jours de congés payés et versée en janvier 2021



La CMA vous accompagne

02 32 39 41 81



**Accompagnement personnalisé et gratuit
CCI NORMANDIE PREVENTION**

02 32 10 09 00



Informations sur les mesures d'urgence

08 06 00 02 45

En partenariat avec :

